



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 24212

Texte de la question

M. Léonce Deprez s'étonne auprès de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qu'à la veille de l'an 2000, ses services n'acceptent toujours pas le paiement par carte bancaire. Alors que les commerçants, y compris les plus modestes, acceptent le paiement par carte bancaire, qui est un moyen sûr de paiement, on ne peut que s'étonner du retard de son administration qui n'accepte pas encore ce mode de paiement moderne. Aussi lui demande-t-il s'il ne lui semble pas opportun d'envisager, à l'heure de l'euro, une modernisation décisive des services fiscaux pour qu'ils acceptent, eux aussi, le paiement par carte bancaire.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme d'Etat et de l'amélioration des relations avec le public, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a mis en oeuvre une politique de développement des moyens modernes de paiement automatisés qui permettent de rationaliser les procédures de recouvrement de l'impôt et élargissent la gamme des modes de règlement en évitant le déplacement du contribuable, au guichet. Ont ainsi été offerts au contribuable outre le virement pour les entreprises, et pour les particuliers, la mensualisation, le paiement par TIP (titre interbancaire de paiement), le prélèvement à l'échéance et plus récemment le téléversement (accord donné au cas par cas, par Minitel ou par Internet, de prélèvement sur son compte). Par ailleurs, le règlement par carte bancaire est particulièrement adapté à des opérations de montants moyens ou nécessitant le déplacement du redevable pour la remise de valeurs. A titre d'exemple, depuis 1997, ce mode de paiement est accepté auprès du réseau comptable de la direction générale des impôts et de certains buralistes pour l'encaissement du produit de la vignette automobile et des timbres fiscaux, ainsi que dans de nombreux établissements hospitaliers pour le règlement des frais de séjour. Des études sont en cours afin d'examiner la possibilité de faciliter le recours à ce moyen de paiement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24212

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 383

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2504